



Conseil économique et social

Distr. générale
27 janvier 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

112^e session

Genève, 24-28 avril 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la 112^e session* **

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 24 avril 2017 à 14 h 30 et s'achèvera le 28 avril 2017 à 12 h 30.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse : <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=QijUwG>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.

GE.17-01272 (F) 030217 090217



* 1 7 0 1 2 7 2 *

Merci de recycler



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M₂ ou M₃).
3. Règlement n° 39 (Indicateur de vitesse et compteur kilométrique).
4. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
5. Règlement n° 46 (Systèmes de vision indirecte).
6. Règlement n° 66 (Résistance mécanique de la superstructure (autobus)).
7. Règlement n° 67 (Véhicules alimentés au GPL).
8. Règlement n° 93 (Dispositifs contre l'encastrement à l'avant).
9. Règlement n° 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).
10. Règlement n° 116 (Dispositifs antivol et systèmes d'alarme).
11. Règlement n° 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).
12. Systèmes automatiques d'appel d'urgence.
13. Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA).
14. Systèmes embarqués de stockage de données électroniques.
15. Règlement technique mondial n° 6 (Vitrages de sécurité).
16. Nouveau règlement sur les systèmes actifs d'aide à la conduite.
17. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2017/1/Add.1).
